

Services techniques zéro émission : l'engagement de la commune de Passy et d'EDF en faveur de la qualité de l'air

La qualité de l'air est l'une des préoccupations majeures des collectivités et des riverains du territoire de la Communauté de communes des Pays du Mont Blanc (CCPMB). C'est pour répondre à cet enjeu important que Passy, avec le soutien d'EDF, est la première commune à s'inscrire dans le dispositif « services techniques zéro émission » mis en place par l'accord « Air, Energie, Climat » conclu entre la CCPMB et EDF en décembre dernier. Ce dispositif et les nouveaux équipements ont été présentés à l'occasion de la signature officielle de la convention, le **mercredi 18 juillet à 17h** au Parvis des Fiz – 255, rue Antoine Poncey à Passy.

En pratique, le dispositif a permis de remplacer le matériel d'entretien utilisé par les services techniques de la commune, qui fonctionnait avec des moteurs thermiques, par des équipements 100 % électriques. Les avantages sont multiples :

- Amélioration de la qualité de l'air, tout d'abord, grâce à des équipements n'émettant pas de gaz à effet de serre ni de particules fines,
- Meilleure organisation du travail, puisque les services techniques pourront ainsi poursuivre leurs activités même en cas de pic de pollution,
- Amélioration des conditions de travail, dans la mesure où les 24 agents des services techniques pourront bénéficier de matériels silencieux et ne générant pas de vibrations,
- Mais aussi qualité de vie, puisque les nuisances sonores seront également réduites pour les riverains.

Dans le détail, ce nouveau matériel électrique se compose d'une bineuse sarcleuse, 4 taille-haies, 2 tronçonneuses, 4 souffleuses, 3 débroussailleuses et 4 tondeuses. Ce projet, porteur à la fois d'une amélioration des conditions de travail et d'une ambition de développement durable de la commune, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur de la qualité de l'air, de son implication dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la mise en œuvre d'une démarche globale de gestion des espaces verts différenciée (zéro phyto).

Mise en place dans le cadre de l'Accord « Air, Energie, Climat » conclu entre la CCPMB et EDF en décembre dernier, cette action matérialise un partenariat de longue date entre la commune de Passy et EDF. Sur le territoire de la commune de Passy, EDF emploie 60 salariés, principalement dans le domaine de l'hydraulique, et exploite 3 centrales hydroélectriques qui produisent chaque année l'équivalent de la consommation de 160 000 habitants. Leader mondial des énergies bas carbone, le groupe EDF apporte des solutions compétitives qui concilient développement économique et préservation du climat. Ce partenariat avec la commune de Passy témoigne de l'implication d'EDF, industriel responsable, pour le développement durable du territoire et de son engagement pour améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi de ses salariés. EDF a également entrepris dans la vallée de l'Arve une mutation progressive de son parc de véhicules thermiques vers des véhicules et utilitaires électriques.

De son côté, la commune de Passy participe activement à la réflexion collective sur l'amélioration de la qualité de l'air. En 2016, elle a constitué un groupe de travail qui contribue à enrichir les travaux menés par la CCPMB et dans le cadre du second Plan de protection de l'atmosphère (PPA). Progressivement, elle renouvelle son parc automobile, en remplaçant les véhicules thermiques par des véhicules électriques. Sa flotte est désormais constituée de sept voitures roulant à l'énergie propre ainsi qu'une hybride. Trois bornes de recharge, intégrées au réseau public du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) ont été implantées sur son territoire en 2017.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

CONTACTS PRESSE